



## LISTE DE CONTRÔLE POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INTENTION DES ARTISTES EXÉCUTANTS QUI FONT DES TOURNÉES ET LES CONCERTS EN LIGNE

**Veillez joindre à votre demande les documents suivants. L'omission de joindre tous les documents requis peut entraîner le rejet de la demande, car elle sera considérée comme incomplète.**

### **Nouveaux demandeurs :**

Nous voulons vous aider à préparer la meilleure demande de financement possible. Veuillez fixer une consultation individuelle avec notre personnel afin de vous assurer de bien comprendre nos programmes et toutes les exigences. Veuillez communiquer avec le directeur des programmes pour la musique ou le coordonnateur des programmes pour la musique au moins 30 jours avant de faire une demande.

- 1. CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DE L'ENTREPRISE\* OU STATUTS CONSTITUTIFS\*** – Tous les demandeurs à un programme d'aide de **MUSIQUE ET FILM MANITOBA** doivent soumettre leur demande au nom d'une entreprise enregistrée ou d'une société constituée au Manitoba. On peut enregistrer ou incorporer une entreprise auprès de l'Office des compagnies, situé au 405, av. Broadway, 10<sup>e</sup> étage, Winnipeg, Manitoba (204-945-2500). Une copie PDF par courriel sera acceptée.
- 2. ITINÉRAIRE DE LA TOURNÉE DEVANT PUBLIC ou ITINÉRAIRE DES CONCERTS EN LIGNE** – La liste complète des dates confirmées, des villes, des salles de concert, du promoteur et des coordonnées, ou une liste des concerts en ligne et en direct confirmés.
- 3. DOSSIER DE PRESSE ET BIOGRAPHIE DE L'ARTISTE** - Une copie PDF par courriel sera acceptée.\*
- 4. PLAN DÉTAILLÉ DE MISE EN MARCHÉ PROPRE À LA TOURNÉE** - Un plan de mise en marché complet spécifique au concerts en ligne ou à la tournée doit être inclus qui décrit les activités promotionnelles à entreprendre et les mesures de succès. Pour les concerts en ligne, veuillez inclure une lettre du ou des partenaires présentateurs ou de la personne chargée des relations publiques ou de la promotion numérique confirmant leur participation.
- 5. COPIE CD DE L'ALBUM ou LIEN EN LIGNE STREAMING** - si l'album n'a pas été financé par **MFM**
- 6. PLAN DE FINANCEMENT (Pour les tournées devant public seulement)** – Les demandeurs doivent fournir la preuve de leur capacité financière à gérer et à mener à bien le projet, basé sur le budget soumis. Un plan de financement doit être soumis avec la demande. Le plan de financement peut consister en une déclaration écrite indiquant comment le demandeur prévoit de financer le déficit budgétaire non couvert par le financement de MFM ou d'autres fonds et revenus.
- 7. CONFIRMATION D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT PUBLIC** - Les demandeurs au programme de MFM doivent également s'adresser à FACTOR, au Conseil des Arts du Canada et/ou à MUSICACTION s'ils satisfont aux exigences d'admissibilité de ces organismes et indiquer les montants demandés à ces organismes dans le formulaire de demande de MFM. Les demandes de renseignements faites à MUSICACTION par des demandeurs manitobains doivent être acheminées par téléphone au 1-800-861-5561, ou par courriel à [info@musicaction.ca](mailto:info@musicaction.ca).

**Les demandes doivent être envoyées par courriel à [music@mbfilmmusic.ca](mailto:music@mbfilmmusic.ca) avant le début de la tournée ou des concerts en ligne.**

# DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INTENTION DES ARTISTES EXÉCUTANTS QUI FONT DES TOURNÉES ET LES CONCERTS EN LIGNE

**Demande :**  de soutien pour les tournées devant public  
Choisissez-en un  de soutien pour les concerts en ligne

## **PARTIE I – DEMANDEUR**

**Veillez lire attentivement les lignes directrices du programme avant de remplir la présente demande. Les formulaires illisibles de même que les formulaires remplis au crayon ne seront PAS acceptés.**

Veillez noter que les demandeurs aux programmes de financement de Musique et film Manitoba doivent avoir au moins 18 ans. Si l'artiste ne répond pas au critère d'âge minimum, un parent ou un tuteur légal peut faire une demande en son nom, à condition qu'il accepte les modalités établies dans les lignes directrices du programme.

**ENTREPRISE ENREGISTRÉE ou SOCIÉTÉ CONSTITUÉE DEMANDEUSE :** \_\_\_\_\_

Veillez consulter les lignes directrices.

**ENTREPRISE ENREGISTRÉE**  Oui  Non

**SOCIÉTÉ CONSTITUÉE**  Oui  Non  Fédérale  Provinciale

NOM DE L'ARTISTE/GROUPE : \_\_\_\_\_

PERSONNE-RESSOURCE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_

LIEN DE DIFFUSION EN CONTINU (« Streaming ») POUR ACCÉDER À L'ALBUM EN QUESTION :

\_\_\_\_\_  
(Soundcloud, Bandcamp, etc.) Peut être envoyé par courriel à [music@mbfilmmusic.ca](mailto:music@mbfilmmusic.ca)

## **AUTORISATION DE COMMUNICATION**

Par la présente, le demandeur autorise les personnes énumérées ci-dessous à communiquer et à partager des informations avec MFM, au nom du demandeur, concernant tous les aspects de cette demande, les contrats avec MFM, les rapports de coûts et tous les autres livrables associés à cette demande. Le demandeur autorise également MFM à communiquer avec elles. MFM devra être informée par écrit si le demandeur souhaite supprimer ou ajouter des personnes ou mettre fin à cette autorisation de communication.

NOM : \_\_\_\_\_ RÔLE DANS L'INDUSTRIE : \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ RÔLE DANS L'INDUSTRIE : \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

## MEMBRES PERMANENTS DU GROUPE/MUSICIENS EMBAUCHÉS :

Pour ce programme, Musique et film Manitoba vous demande d'indiquer ci-dessous votre genre, votre origine culturelle et votre langue préférée pour les communications. Musique et film Manitoba utilise ces informations à l'interne pour la planification, l'évaluation et l'élaboration de politiques. Ces informations ne sont pas utilisées pour l'évaluation de votre demande.

La saisie de ces informations est entièrement volontaire et aidera Musique et film Manitoba à déterminer si ses programmes atteignent un large éventail diversifié de clients comme prévu.

NOM	RÉSIDENT DU MB (O/N)	GENRE	FRANCOPHONE (O/N)	PREMIÈRE NATION, MÉTIS OU INUIT (O/N)	MINORITÉ CULTURELLE (O/N)

**Admissible pour MUSICACTION :** Oui  Non

**Admissible pour Starmaker :** Oui  Non

(Veuillez noter que les artistes qui sont admissibles pour le programme Radio Starmaker Fund ne sont pas admissibles pour les fonds des tournées de Musique et Film Manitoba.)

**Enregistré avec SOCAN :** Oui  Non

Le financement de MFM dépend de l'enregistrement de toutes les chansons du projet auprès de la SOCAN.

**Les rapports de récupération sont-ils à jour pour les albums précédents financés par MFM ?** Oui  Non  S/O

Remarque : les remboursements de prêts sont dus jusqu'au 31 mars 2020 et les prêts seront ensuite effacés.

**Les rapports de coûts sont-ils à jour pour tous les dossiers en cours ?** Oui  Non  S/O

## **PARTIE II – RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET**

### **CATÉGORIE MUSICALE : (veuillez cocher qu'une seule case)**

- |   |   |                                       |
|---|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Hard Rock/Metal/Punk | <input type="checkbox"/> Rock/Pop                   | <input type="checkbox"/> Country      |
| <input type="checkbox"/> Pour enfants         | <input type="checkbox"/> Contemporaine pour adultes | <input type="checkbox"/> Folk         |
| <input type="checkbox"/> Dance/Électronique   | <input type="checkbox"/> Jazz/Blues                 | <input type="checkbox"/> Classique    |
| <input type="checkbox"/> Rap/Hip-Hop          | <input type="checkbox"/> Soul/R&B                   | <input type="checkbox"/> Traditionnel |

### **ALBUM/ALBUM SIMPLE/MAXI-DISQUE POUR LEQUEL LA TOURNÉE OU LES CONCERTS SONT ORGANISÉS :**

(La demande doit être reçue dans les deux ans qui suivent la date de sortie de l'enregistrement et ne peut pas la précéder par plus de six mois. Si l'album/album simple n'est pas encore sorti, pour être admissible celui-ci doit être terminé au moment où la demande est soumise.)

**DATE DE SORTIE :** \_\_\_\_\_

**PROMOTEUR RADIO :** \_\_\_\_\_

**PRODUCTEUR :** \_\_\_\_\_

**AGENT PUBLICITAIRE :** \_\_\_\_\_

**COMPOSITEUR :** \_\_\_\_\_

**GÉRANT :** \_\_\_\_\_

**PAROLIER :** \_\_\_\_\_

**AGENT :** \_\_\_\_\_

**MAISON DE DISQUE :** \_\_\_\_\_

**DISTRIBUTEUR :** \_\_\_\_\_

**ÉDITEUR :** \_\_\_\_\_

Si vous estimez que des membres de l'équipe ne sont pas suffisamment connus au sein de l'industrie, veuillez nous fournir leur CV indiquant leurs réalisations sur le plan professionnel, leur formation, etc.

## **PARTIE III – RENSEIGNEMENTS SUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE TOURNÉE**

### **PARTENAIRES FINANCIERS :**

Les demandeurs aux programmes de MFM sont encouragés à solliciter d'autres financements, y compris la présentation de vitrines. Si le demandeur a reçu des lettres d'engagements de la part d'autres participants, il est tenu d'inclure les lettres d'engagements avec cette demande. Sinon, veuillez indiquer le ou les montants demandés de la part des organismes suivants :

	<b>MONTANT</b>	<b>NO. DE LA DEMANDE</b>
MUSICACTION	\$ _____	_____
Manitoba Music Export Program	\$ _____	_____
Conseil des arts du Manitoba	\$ _____	_____
SOCAN	\$ _____	_____
Conseil des arts du Canada	\$ _____	_____
_____	\$ _____	_____
<b>FINANCEMENT TOTAL DEMANDÉ</b>	<b>\$ _____</b>	

## **PART IV : BUDGET**

**Remarque :** Si vous faites une demande de soutien pour les concerts en ligne, vous n'avez pas à soumettre un budget.

La TPS/TVH n'est pas une dépense admissible. Veuillez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada pour obtenir des renseignements sur l'exemption de la TPS/TVH. Le demandeur ne peut réclamer **qu'une seule** des dépenses suivantes : le kilométrage (pour l'utilisation de véhicules personnels) ou le carburant (d'un véhicule de location). Veuillez noter que les coûts de fabrication des produits dérivés promotionnels ne sont pas des dépenses admissibles.

	<b>DÉPENSES EN ESPÈCES</b>	<b>INVESTISSEMENTS À TITRE GRATUIT</b>
Location de véhicule :	_____	
Carburant (estimation) OU Kilométrage (0,58 \$/km) :	_____	
Cachet des artistes : # de musiciens _____ x # de spectacles _____ x frais (au maximum de 300 \$/spectacle) _____ \$	_____	_____
Per Diems: # de personnes _____ x # de jours _____ x frais _____ \$ (Canada = 45 \$ par personne, par jour États-Unis = 60 \$ par personne, par jour International = 100 \$ par personne, par jour)	_____	
Logements :	_____	
Billets d'avion :	_____	
Traversiers :	_____	
Équipement/location d'instruments :	_____	
Frais de déplacement divers (péages, taxis, stationnement, frais postaux, etc.) :	_____	
Promotion pour la tournée (au maximum de 750 \$) :	_____	
Cachets d'équipe :	_____	
Frais d'agence :	_____	_____
Frais de gestion :	_____	_____
Frais de réservation :	_____	_____
<b>SOUS-TOTAL</b> (avant les investissements à titre gratuit)	_____	
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION DE L'ARTISTE</b> (le moindre de 15 % du sous-total ou 1 500 \$)	_____	
<b>INVESTISSEMENTS À TITRE GRATUIT</b> (au maximum de 25 % du Sous-total + Frais d'Administration)	_____	_____
<b>BUDGET TOTAL</b>	_____	<b>\$</b>
<b>REVENUS PRÉVUS DE LA TOURNÉE</b>	_____	<b>\$</b>

---

---

## **PARTIE V : ITINÉRAIRE DES CONCERTS EN LIGNE**

Veuillez noter que tous les musiciens mentionnés ici doivent être listés à la page trois. Chaque demande peut inclure jusqu'à 3 concerts à un montant fixe de base de 500 \$ par concert (pour un artiste solo) plus 200 \$ pour chaque musicien additionnel, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par concert.

**CONCERT 1** Date:\_\_\_\_\_ No. of MUSICIANS:\_\_\_\_\_

Plateforme:\_\_\_\_\_ Partenaire présentateur:\_\_\_\_\_

**CONCERT 2** Date:\_\_\_\_\_ No. of MUSICIANS:\_\_\_\_\_

Plateforme:\_\_\_\_\_ Partenaire présentateur :\_\_\_\_\_

**CONCERT 3** Date:\_\_\_\_\_ No. of MUSICIANS:\_\_\_\_\_

Plateforme:\_\_\_\_\_ Partenaire présentateur:\_\_\_\_\_

**Demande financière totale pour les concerts en ligne: \$\_\_\_\_\_**

---

---

**Les demandes ne sont acceptées que par courriel à l'adresse [music@mbfilmmusic.ca](mailto:music@mbfilmmusic.ca).**

**Votre signature ci-dessous indique que tous les renseignements fournis à chaque étape de l'accord avec MFM sont véridiques et exacts, et autorise MUSIQUE ET FILM MANITOBA par la présente à vérifier tous les coûts présentés à cet égard.**

---

DEMANDE SOUMISE PAR \_\_\_\_\_ CE \_\_\_\_\_ JOUR DE \_\_\_\_\_, 20\_\_\_\_\_.

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

SIGNATURE DE L'ARTISTE (si autre que ci-dessus) : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_

---

---

## **REMARQUES :**

Les demandes ne seront pas traitées tant que tous les documents nécessaires ne seront pas reçus et que toutes les demandes d'informations ne seront pas complétées.

Les formulaires de demande utilisés doivent être les formulaires récents fournis par Musique et film Manitoba. Les formulaires de demande générés par les demandeurs ne seront pas acceptés.

Les demandes soumises par courriel ne seront pas acceptées sans la permission préalable de MFM.

Les éléments de demande ne seront pas retournés au demandeur et deviennent la propriété de Musique et film Manitoba.

L'approbation des demandes est à la seule discrétion de Musique et film Manitoba. Musique et film Manitoba pourrait imposer des modifications au budget soumis avec la demande.

Il incombe au demandeur d'informer Musique et film Manitoba de tout changement au budget, au plan créatif ou à la structure financière du projet afin de conserver l'admissibilité de celui-ci au financement.

Les demandeurs doivent conserver les originaux des reçus qu'ils présentent avec le rapport final. Seules les photocopies des reçus originaux doivent accompagner la documentation finale. Tout rapport final soumis avec les reçus originaux sera retourné au demandeur pour que celui-ci le présente dans le format adéquat.

Musique et film Manitoba, indépendamment du budget, effectuera une analyse des factures et des chèques annulés et communiquera avec les fournisseurs et bénéficiaires afin de vérifier les factures et les coûts. Ne soumettez pas de factures qui ne peuvent être vérifiées.